



## INFORMATIONS PAROISSIALES

**N° 344 - JUIN 2021**

ISSN 2779-3931

**PAROISSE SAINT-JEAN**

23 rue Jean Moulin -18000 BOURGES

☎ 02.48.24.29.94

Permanence : vendredi 17 h à 19 h

Site web : [paroisse de Bourges -Saint-Jean](http://paroisse.de.Bourges-Saint-Jean)

Responsable de la publication :

**Père Alain KRAUTH**

[alain.krauth@diocese-bourges.org](mailto:alain.krauth@diocese-bourges.org)

Retrouvez sur [www.diocese-bourges.org](http://www.diocese-bourges.org)

les actualités diocésaines, les informations de ce bulletin  
dans les rubriques agenda et lettre du mois de la paroisse.

### LA TRANSMISSION DE LA FOI AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

C'est maintenant la deuxième année que le catéchisme des enfants du primaire et l'aumônerie des jeunes du collège sont impactés par la crise sanitaire et les restrictions imposées par le gouvernement.

Pendant toute cette période, la catéchèse s'est faite de façon « chaotique » avec de temps en temps des rencontres en groupe et à d'autres moments des propositions sur internet pour essayer de maintenir le lien et de poursuivre la découverte de la foi chrétienne.

Dans ces conditions, il n'y a pas eu de célébration de première communion en fin d'année scolaire dernière. Quant à la célébration de la profession de foi, elle n'a eu lieu qu'à la rentrée scolaire 2020 (le dimanche 4 octobre).

Il nous a donc semblé important de pouvoir cette année célébrer la première communion qui est un sacrement, c'est-à-dire un signe réel et efficace de l'amour de Dieu pour les enfants (contrairement à la profession de foi qui n'est pas un sacrement mais une affirmation solennelle de sa foi).

Aussi, nous célébrerons la première communion lors des messes des dimanches 13 et 27 juin, ainsi que le dimanche 4 juillet, permettant de répartir les 17 enfants et jeunes concernés sur plusieurs messes et d'assurer ainsi la sécurité sanitaire de tous. La profession de foi est reportée et sera célébrée l'année prochaine.

## UN LÉGER VENT DE PENTECÔTE SOUFFLE SUR LA FRANCE...

Depuis le 19 mai, en anticipation de la fête de Pentecôte le dimanche 23 mai, on sent un petit air de renouveau en France avec la réduction des restrictions sanitaires, réduction qui permet le début d'un retour progressif à une vie quotidienne plus normale.

En effet, depuis cette date, un certain nombre de commerces « non-essentiels » ont rouvert, il est possible de consommer et de prendre un repas sur les terrasses des bars et des restaurants, de retrouver le chemin des salles de spectacle (d'aller au cinéma, au théâtre, au concert) et des musées, pour les enfants de refaire du sport en intérieur, allègement des contraintes en EHPAD... Et le couvre-feu a été reporté de 19 h à 21 h, donnant ainsi plus de souplesse en soirée pour faire des courses ou se promener.

Beaucoup attendent avec impatience la date du 9 juin qui devrait permettre de profiter d'un nouvel assouplissement des règles sanitaires en France : possibilité de prendre un repas à l'intérieur d'un restaurant, tenue en été du Printemps de Bourges du 22 au 27 juin, report du couvre-feu de 21 h à 23 h, célébration de la première communion pour les enfants du primaire et de certains baptêmes et mariages (dont certains prévus l'an dernier avaient été reportés à cette année).

En espérant que le 30 juin soient levées la plupart des restrictions si les conditions sanitaires le permettent.

Ces bouffées successives d'air pur ne doivent pas occulter le fait que la crise sanitaire est loin d'être terminée, qu'il faudra continuer à être prudent et probablement à appliquer les gestes barrières (port du masque, mesures de distanciation sociale), que la pauvreté, le chômage et la fermeture d'entreprises auront augmenté dans des proportions importantes... Nous ne sortirons pas indemnes de cette crise qui nous frappe depuis plus d'un an maintenant.

Nous espérons cependant que l'augmentation significative de personnes vaccinées, avant l'été puis avant la fin de l'année, diminuera la propagation du virus dans le pays, son intensité et son caractère dangereux pour les personnes les plus fragiles.

Enfin, il ne faut pas oublier les habitants de nombreux pays qui ne sont pas épargnés par cette crise : ainsi, en Afrique, moins de 2 % de la population est à l'heure actuelle vaccinée, le nombre de malades et de morts y est probablement très sous-estimé du fait de la faiblesse des hospitalisations possibles et de l'absence de données administratives fiables dans de nombreux pays...

## LE PÈRE JACQUES, FC, A REJOINT ISSY LES MOULINEAUX

Le Père Jacques Robbe, Fils de la Charité, est arrivé à Bourges en septembre 2017, en même temps que le Père André Rebré, pour créer avec le Père Bernard Kippeurt qui était déjà à Bourges depuis quelques années, une nouvelle communauté de Fils de la Charité en disponibilité sur les quartiers nord. Le Père André étant décédé le 6 avril 2019, c'est le Père Éric Récopé qui est arrivé à Bourges en septembre 2020 pour recréer l'équipe de trois Fils.

Pendant quatre ans, il a donc habité avec deux autres Fils en appartement HLM, avenue de Lattre de Tassigny, à côté de la chapelle Saint-Paul. Durant ces années, il a accompagné plus particulièrement la Fraternité Anizan, des laïcs inspirés par l'idéal du fondateur des Fils de la Charité, ainsi que la communauté catholique H'mong qui se réunissait chaque mois à l'église Saint-Jean.

En lien avec le curé, il a participé à assurer le service de l'Eucharistie en semaine ainsi que le week-end sur les paroisses Saint-Jean et Saint-Germain dont le Père Alain est le curé pour quelques mois encore.

Depuis quelque temps, il vieillissait et avait besoin d'être soutenu et épaulé, souvent par Denis, pour célébrer l'Eucharistie. Le responsable des Fils de la Charité en France, Jean-Michel Rapaud, a donc décidé, avec son accord, qu'il regagne la maison-mère des Fils à Issy les Moulineaux.

Le dimanche 23 mai, il a donc célébré sa dernière messe à Bourges, avec le Père Alain et Denis, le diacre de la paroisse. La communauté paroissiale a prié pour lui en rendant grâce à Dieu pour sa vie donnée au service des autres et en le confiant à Dieu pour la poursuite de son chemin sur la terre.

## PÈLERINAGE DIOCÉSAIN À LOURDES DU 2 AU 7 AOÛT

Comme tous les ans, le diocèse de Bourges organise un pèlerinage à Lourdes. Cette année, il aura lieu du lundi 2 au samedi 7 août 2021, sous la présidence de Mgr Jérôme Beau, avec le P. Éric Vinçon comme prédicateur.

Le trajet se fera en car avec un départ de Bourges. La date limite d'inscription est fixée au 5 juillet. Le tract d'information et d'inscription est disponible auprès du curé (qui peut l'envoyer par internet aux personnes intéressées).

## TÉMOIGNAGE D'UNE STAGIAIRE AU SECOURS CATHOLIQUE DU BERRY

*« Bonjour, je m'appelle Alice Guillard et je suis en troisième année de formation d'assistante sociale. J'effectue actuellement mon stage de fin d'étude au Secours Catholique, au sein de la Délégation du Berry. Dans le cadre de la préparation de mon diplôme d'État, je dois mettre en œuvre une intervention sociale collective.*

*Tout a commencé par une exposition sur les préjugés dans les locaux de la Délégation du Berry du Secours Catholique. Des phrases telles que : « on ne vit pas trop mal avec le RSA », « l'immigration coûte cher à la France », « les pauvres sont des fraudeurs », « notre modèle de solidarité enferme les pauvres dans l'assistanat », « on peut gagner plus au RSA qu'avec le SMIC », « les pauvres ne veulent pas travailler » ont été le point de départ de mon projet. Celui faisant suite au travail entamé en 2017-2018 par le SCCF.*

*J'ai recueilli les témoignages de personnes ayant été victimes de préjugés afin de faire bouger les choses et contribuer à l'évolution des mentalités. Pour ce faire, je me suis rapprochée du Centre Social de Beaulieu (Châteauroux). J'ai organisé, avec l'aide des médiateurs, un débat avec des adolescents et des adultes ont été sollicités par le biais d'un questionnaire (reconfinement) afin de recueillir leurs ressentis et leurs*

*Victime moi-même de préjugés de par ma situation de handicap, j'ai entendu des personnes dire : « les handicapés sont moins performants que les valides » ce qui est totalement faux ! Ma situation de personne en fauteuil roulant pourrait permettre aux personnes de se livrer plus aisément.*

*La première fois que j'ai entendu parler du Secours Catholique, je me suis dit : « ce n'est pas pour moi car de mon point de vue, cette association était destinée aux personnes croyantes, pratiquantes et communiquant des valeurs chrétiennes ». Cela me freinait pour pousser cette porte. Lorsque je suis arrivée en stage en novembre 2020, par le biais de mon institut de formation, je me suis rendue compte que les missions et les champs d'intervention couverts par le Secours Catholique étaient très variés et non simplement axés sur la religion. Je m'étais au préalable renseignée sur les missions de l'association et les diverses actions menées notamment à l'international*

*J'ai ainsi pris conscience que nous partageons des valeurs communes comme l'entraide, la création de lien social ou encore la lutte contre les exclusions et que nous pouvons nous apporter de l'aide et des connaissances mutuelles.*

De plus, la diversité des possibilités concernant les actions mises en œuvre peut permettre à chacun de trouver un domaine qui lui convient et dans lequel il se sent utile. Le Secours Catholique est ouvert à tous sans conditions. Tout un chacun possède des compétences qu'il peut mettre au service des plus démunis.

Cette expérience est très enrichissante pour moi et permet de se construire un réseau de partenaires. Vous serez accueillis par une équipe bienveillante et engagée, prête à mettre à votre service son savoir-faire pour vous accompagner au mieux pendant toute la durée de votre aventure au sein du Secours Catholique. » (Témoignage paru dans le journal du Secours Catholique du Berry : « Le lien » n° 13).

## CONFIRMATION DE JEUNES LE SAMEDI 5 JUIN À L'ÉGLISE ST-PIERRE

Dix-sept jeunes de l'enseignement public, dont quatre jeunes de la Paroisse Saint-Jean, seront confirmés par Mgr Beau le samedi 5 juin à l'église Saint-Pierre (au centre-ville) à 18 h : Alyson, Edy, Nathan et Sitou. Au préalable, ils ont écrit à l'Évêque et l'ont rencontré personnellement le vendredi 28 mai.

Donnée par l'évêque, **la confirmation fait partie de l'initiation chrétienne avec le baptême et l'eucharistie**. Par ce sacrement, le baptisé reçoit le don de l'Esprit Saint comme les Apôtres à la Pentecôte.

Le rituel de la confirmation comprend quatre temps importants.

Un premier temps insiste sur **la liberté à répondre à l'appel de Dieu**. Pendant la préparation à la confirmation, le confirmand a adressé à l'évêque une lettre pour demander le sacrement. Au début du rituel, chacun est appelé par son prénom, se lève et répond « *Me voici* ».

Vient ensuite **la profession de foi** qui est une reprise de la profession de foi baptismale.

Dans un troisième temps, l'évêque du diocèse et les prêtres qui lui sont associés pour donner le sacrement **imposent les mains sur les confirmands**. On demande à Dieu de répandre sur les confirmands et de leur donner en plénitude l'Esprit Saint qui reposait sur son fils Jésus : « *Esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et d'affection filiale, esprit d'adoration* » Enfin, avec son parrain ou sa marraine, chaque confirmand s'avance devant l'évêque qui trace le signe de la croix sur son front avec le saint chrême. Il prononce en même temps la formule sacramentelle : « **Sois marqué de l'Esprit Saint le don de Dieu.** » Le confirmand reçoit ainsi le sceau du don de l'Esprit Saint qui « confirme » son baptême.

## **NOUVELLE FORMATION DES ACTEURS PASTORAUX 2021-2023**

Ouvert à tous, en particulier aux personnes déjà engagées en paroisse ou souhaitant s'investir dans la vie de l'Église, un parcours sur deux ans, avec une pédagogie et des thèmes variés, des temps de prière et de célébration, est proposé pour approfondir sa foi et les grandes questions du message chrétien à partir d'octobre 2021 (12 samedis de 9h30 à 17h répartis sur deux ans, à Issoudun, avec un travail intermédiaire d'appropriation en équipe de proximité entre les journées de formation et une récollection d'une journée entre les deux années).

L'information est disponible auprès du curé.

Clôture des inscriptions le 30 juin 2021 :

Renseignements : [formation.chretiens@diocese-bourges.org](mailto:formation.chretiens@diocese-bourges.org)

## **INSTALLATION DE DÉFIBRILLATEURS CARDIAQUES À ST-PAUL ET À ST-JEAN**

- ♦ La réglementation impose aux établissements recevant du public d'installer un défibrillateur automatisé externe (DAE) : en 2020 pour les établissements recevant plus de 300 personnes et en 2021 pour ceux recevant moins de 300 personnes.
- ♦ Aussi la paroisse Saint-Jean a-t-elle acquis et installé un défibrillateur cardiaque en 2020 dans la chapelle Saint-Paul et un autre en 2021 dans l'église Saint-Jean (pour un montant de 1.210,80 € chacun !).

## **CALENDRIER PAROISSIAL ET DIOCÉSAIN (SOUS RÉSERVE)**

- ♦ réunion de l'Équipe d'Animation Pastorale (EAP) : mercredi 2 juin
- ♦ catéchisme primaire : samedi 19 juin à 10 h 30 (et messe de préparation à la première communion le dimanche 6 juin à 10 h 30 à l'église Saint-Jean)
- ♦ aumônerie 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> : samedis 5 et 19 juin
- ♦ aumônerie 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> : samedi 19 juin à 15 h 30 à l'église Saint-Henri
- ♦ réunion de l'équipe du MCR : mercredi 9 juin à 14 h 30
- ♦ rencontre des amis de l'Eau vive : mardi 15 juin à 18 h
- ♦ première communion : dimanches 13 et 27 juin à 10 h 30 à l'église Saint-Jean, ainsi que le dimanche 4 juillet à la chapelle St-Paul
- ♦ nuit des veilleurs organisée par l'Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) : vendredi 25 juin à 20 h à la chapelle Notre-Dame de la Paix

## **ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES : PREMIER ET DEUXIÈME TOURS LES DIMANCHES 20 ET 27 JUIN**

Après avoir été reportés à cause de la crise sanitaire, les deux tours des élections départementales et régionales auront finalement lieu les dimanches 20 et 27 juin. Voter est un droit et c'est aussi un devoir !

**Le Conseil départemental** est l'assemblée délibérante du département en tant que collectivité territoriale. Il est formé par la réunion des conseillers départementaux. La loi réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale.

L'action sociale du département, dont le coût financier représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement, concerne principalement : l'enfance, les personnes handicapées, les personnes âgées, les prestations légales d'aide sociale.

Dans le domaine de l'éducation, le département assure : la construction, l'entretien et l'équipement des collèges. L'action du département concerne aussi les domaines suivants : l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, la gestion de la voirie départementale. Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) est chargé de la protection contre les incendies et gère les sapeurs-pompiers du département. Il participe également aux opérations de secours en cas d'accidents, de catastrophes naturelles... Le département a également une compétence culturelle (création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, protection du patrimoine...).

**Le Conseil régional** est l'assemblée délibérante de la région. Il est composé des conseillers régionaux élus au suffrage universel tous les six ans. Le code des collectivités territoriales précise que le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes.

## NOS PEINES... LES OBSÈQUES SUR LA PAROISSE - MAI 2021

Elise YANG - Ida SIMONE - Lucette VARGAS - Ginette DUSSAPIN - Monique ROYER - Séverine MONTES - Joaquim BERNARDINO FERROS - Aline GAUDRIER

### PROCHAINES MESSES PAROISSIALES POUR LE MOIS DE JUIN 2021 (sous réserve des consignes sanitaires)

- ♦ Messes en semaine : du mardi au vendredi à 9 h, à l'église Saint-Jean
- ♦ Samedi soir à 18 h 30 : **pas de messe à la chapelle Notre-Dame de la Paix**
- ♦ Dimanche à 10 h 30 : à l'église Saint-Jean

JUIN 2021	LIEUX	
	PAROISSE SAINT-JEAN	PAROISSE SAINT-GERMAIN
<b>Dimanche du Saint Sacrement du Corps et du Sang du Christ</b>		
Samedi 5 juin à 18 h	Saint-Pierre : confirmation des jeunes	
Dimanche 6 juin	Saint-Jean	<i>Asnières-les Bourges</i>
<b>11<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire</b>		
Dimanche 13 juin	Saint-Jean (première communion)	<i>Saint-Germain du Puy (première communion)</i>
<b>12<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire</b>		
Dimanche 20 juin	Saint-Jean	<i>Fussy</i>
<b>13<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire</b>		
Dimanche 27 juin	Saint-Jean (première communion)	<i>Saint-Germain du Puy (fête de l'aumônerie)</i>

JUILLET 2021	LIEUX	
	PAROISSE SAINT-JEAN	PAROISSE SAINT-GERMAIN
<b>14<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire</b>		
Dimanche 4 juillet	Saint-Paul (10 h 30) (Première communion)	<i>Asnières-les Bourges (10 h 30)</i>